



MAIRIE

Mettre l'écologie et la transition écologique au cœur des élections municipales 2026

à CLERMONT-FERRAND

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 entraîneront un renouvellement des instances communales et intercommunales. France Nature Environnement PUY-DE-DÔME a donc jugé essentiel de définir ses axes de propositions et de les porter à la connaissance des candidats.

Protection des paysages, économies d'énergie, traitement des eaux polluées, gestion des déchets, diminution de l'usage des pesticides, lutte contre le bruit, amélioration des déplacements, surveillance de la qualité de l'air, etc.

Autant de sujets liés, de près ou de loin, aux compétences des collectivités territoriales. Les communes et les intercommunalités occupent une place centrale pour relever le défi de la transition énergétique et écologique. Elles ont la responsabilité directe des investissements de long terme. Elles organisent les activités sur leur territoire et mettent en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique. Elles sont aussi les mieux placées pour mobiliser les acteurs locaux et favoriser leurs évolutions de comportement.

Bien loin de grandes orientations et déclarations politiques, ce type de mandat correspond à une échelle territoriale permettant la **mise en œuvre d'actions très concrètes et opérationnelles** pour atteindre les grands objectifs nationaux :

- de développement soutenable,
- de préservation de la biodiversité correspondant à l'engagement de « zéro degré d'atteinte nette à la biodiversité » défini il y a maintenant dix ans dans la « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » promulguée le 9 août 2016,

- de « zéro artificialisation nette des sols » fixée par le Plan Biodiversité du 4 juillet 2018,
- d'amélioration de la qualité de l'air,
- de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, etc.

Les collectivités doivent **identifier les impacts des décisions prises dans ces domaines, définir les actions à mener** pour mieux les maîtriser et programmer ces actions dès la conception des projets.

Que ce soit en ville ou à la campagne, par le lien des intercommunalités, l'ensemble du département est concerné par les mesures proposées.

Notre plan d'action

FNE PUY-DE-DÔME propose aux candidats un plan d'action en 5 priorités, pour lesquelles nous leur demandons de s'engager :

- **Protéger la biodiversité**
- **Lutter et s'adapter au changement climatique**
- **Protéger nos biens communs**
- **Éduquer à l'environnement pour tous·tes**
- **S'appuyer sur les habitants et associations pour une transition juste.**



MAIRIE

Beaucoup de ces mesures sont :

- peu coûteuses ou génératrices d'économies,
- améliorent concrètement le cadre de vie et la santé des habitants,
- Répondent aux objectifs nationaux (zéro artificialisation nette, préservation de la

biodiversité, lutte contre le changement climatique).

- Peuvent être mises en œuvre dès le début du mandat

Pour chacune de ces 5 priorités, nous proposons un « catalogue » de mesures à mettre en œuvre. Ces actions, proposées ci-après et classées dans les priorités, peuvent se révéler efficaces dans plusieurs domaines d'actions. Elles ne se veulent pas exhaustives, mais simplement à disposition pour être débattue lors de la campagne, lors des conseils et mises en œuvre.

Protéger les réservoirs de biodiversité

Préserver les corridors écologiques (notion de trame verte et bleue ^[1] et trame turquoise ^[2])

Protéger la trame noire ^[3]

Créer une trame jaune ^[4] (espaces agricoles)

Favoriser une urbanisation responsable

Renforcer la place de la nature en ville

Aménagement climatique

Déchets

Alimentation

Énergies

Mobilités

Urbanisation

Exemplarité de la collectivité

Air

Eau

Sols

Vivant

Amplifier l'éducation à l'environnement
éducation à l'environnement

En faire un élément du vivre ensemble

Considérer l'EEDD comme relevant de l'utilité sociale et de l'intérêt général

Animer une démocratie participative

Changer et transférer les financements

Ressources FNE



- Sensibiliser les candidats aux élections municipales 2026 aux questions écologiques et à la nécessaire transition énergétique.
- Encourager l'écriture de projets écologiques et de transition dans les programmes électoraux communaux et intercommunaux.
- Accompagner le démarrage et la mise en œuvre de mesures favorables à notre environnement.
- Encourager et animer le débat autour des solutions à mettre en œuvre pour la transition écologique.

Pourquoi ? La 6^{ème} extinction massive des espèces menace directement notre cadre de vie et notre santé. La Haute-Loire ne sera pas épargnée.



Protéger le vivant

Protéger les réservoirs de biodiversité

- Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale pour mieux connaître votre patrimoine naturel.
- Inventorier et protéger les arbres, les haies et les murets remarquables et patrimoniaux.
- Améliorer la gestion des espaces verts et naturels de la commune grâce à une gestion différenciée et écologique, mais aussi des espaces plus contraints (stades, cimetières, etc.).
- Protéger les espaces remarquables dans le PLU (zones naturelles).
- Refuser les coupes rases dans les forêts communales et tendre à la diversification des essences forestières, à la diversification des âges et des diamètres.

Préserver les corridors écologiques (notion de trame verte et bleue^[1] et trame turquoise^[2])

- Restaurer des murets, des abris pour la faune dans les bâtiments.
- Conserver des réseaux de haies existantes, planter de nouvelles haies et assurer leur pérennité dans les PLU.
- Planter des arbres (fruitiers) en bord de routes, sur les places, etc.
- Identifier, restaurer et préserver les zones humides (notamment dans les PLU et PLUI, zonage et règlement).

- Préserver la trame verte et bleue dans les PLU et PLUI (zonage indicé Nco et Aco et règlement adapté).
- Localiser, restaurer ou créer des réseaux de mares.
- Développer un maillage de cheminements « verts » reliant les différents parcs, espaces verts et espaces sportifs entre eux, supports de modes doux (piétons, vélos, etc.).

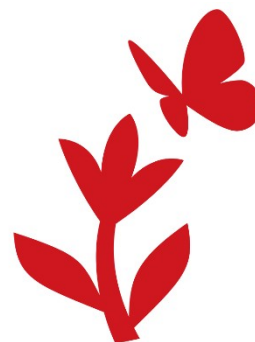
^[1] La **trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

^[2] La **trame turquoise** correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces.

Protéger la trame noire^[3]

- Limiter au maximum la pollution lumineuse liée à l'éclairage public (horaires, type de lampadaire, type d'ampoules, intégration dans le règlement du PLU et règlement de publicité).
- Interdire la publicité lumineuse sur l'espace public.
- Créer un schéma de trame noire avec la mise en place d'un plan d'éclairage public favorable aux déplacements de la faune nocturne.
- Obtenir le label « Villes et villages étoilés » en éteignant l'éclairage public la nuit.

^[3] La **trame noire** est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Le degré de luminosité artificielle nocturne imposé par le réseau d'éclairage délimite donc des corridors écologiques, similairement à la trame verte et bleue.



Créer une trame jaune^[4] (espaces agricoles)

- Accompagner toutes les initiatives d'agriculture urbaine, en particulier les jardins familiaux, jardins partagés et fermes urbaines.
- Sauvegarder et développer la polyculture en lien avec le maintien et la reconquête de la biodiversité.
- Créer une trame verte et jaune en s'appuyant sur la structuration de filières agricoles, bio et locales (corridors et réservoirs écologiques et prise en compte de la menace éco toxicologique pesant sur la biodiversité).

^[4] La **trame jaune** est formée des espaces agricoles de qualité assurant la continuité des trames vertes et bleues et turquoises pour les déplacements des populations animales et végétales.

Favoriser une urbanisation responsable

- Réduire les impacts de tous nouveaux aménagements en privilégiant la frugalité en espaces.
- Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales et autres Zones d'Activités dans les zones de biodiversité.



- Ne pas pratiquer de tarification incitative qui favoriserait les déplacements des entreprises déjà implantées ailleurs.
- Favoriser la création de quartiers mixtes avec des espaces verts de biodiversité, partagés, ce qui est de plus nécessaire pour la santé des habitants.
- Densifier les zones urbaines plutôt que de poursuivre l'étalement urbain.



Renforcer la place de la nature en ville

- Pour les espaces verts, éviter les essences ornementales et privilégier les essences « sauvages » locales les plus adaptées aux évolutions climatiques (Label Végétal local).
- Accompagner les habitants dans le développement de jardins favorables à la biodiversité (conférences, ateliers, livrets ressources, commandes collectives de matériel et fournitures, etc.).
- Intégrer des nichoirs pour l'avifaune, des gîtes pour chauves-souris, etc.
- Faire des espaces verts publics des lieux de biodiversité (intégrer plus de prairies et d'arbustes, tonte limitée aux cheminements et quelques pelouses d'agrément, etc.), pratiquer la gestion différenciée.
- Former les équipes des espaces verts communaux à la préservation et la reconquête de la biodiversité.

Pourquoi ? La hausse des températures entraîne des conséquences concrètes dont l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles (ouragans, inondations, ...) et des impacts sur les activités humaines (pêche, agriculture ...). Les collectivités doivent adapter leur territoire et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, être en accord avec leur environnement tout en recherchant la prévision et l'adaptation à ces changements.

- Créer des réservoirs de biodiversité dans tous les projets d'aménagements et sur tous les délaissés urbains même temporaires (friches, terrains vagues, etc.).
- Développer des zones de biodiversité dans tous les espaces publics communs (écoles, mairies, stades, etc.).

Aménagement climatique

- Réduire au maximum les emprises minéralisées dans tous les projets et végétaliser les espaces de plein sol.
- Donner l'autorisation aux citoyens de verdir les espaces publics en mettant en place des jardins et potagers partagés, notamment sur les trottoirs (Incroyables Comestibles).
- Reconquérir l'espace urbain par le végétal, qu'il soit public ou privé : création de nouveaux parcs et jardins, plantations complexes favorisant les différentes strates végétales et développement d'une canopée urbaine, végétalisation des friches, délaissés, parcelles et intérieurs d'îlots, pieds d'immeubles, etc.
- Transformer les zones de stationnement existantes en parkings enherbés perméables
- Favoriser la végétalisation des façades et toitures.

- Réduire les emprises minéralisées au sein des bâtiments publics existants et inciter aux mêmes démarches pour les bâtiments privés.

Déchets

- Repérer, sanctionner et éliminer les décharges sauvages.
- Mettre fin au brûlage des déchets verts, notamment en assumant le rôle de police.
- Mettre en place une collecte et un traitement différencié des déchets fermentescibles, comme le dit la loi, les valoriser (ex : biogaz, compost) et faire la promotion du broyage des déchets verts, du compostage, de l'élevage de poules et proposer aux habitants des solutions techniques adaptées et mutualisées pour valoriser les déchets fermentescibles.
- Engager une démarche « zéro déchets ».
- Développer l'économie circulaire, impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire (consignes).
- Mettre à disposition un local pour l'organisation de « Repairs ateliers ».
- Améliorer les performances de la déchetterie (organiser des partenariats avec une « ressourcerie » pour les particuliers et avec une entreprise de recyclage et de réparation).
- Mettre en place une tarification incitative au tri et un accompagnement pédagogique de la population.
- Maintenir voire mettre en place plus de bacs de déchets à disposition.

Alimentation

- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines dont la collectivité assure la gestion.
- Généraliser une alimentation bio, locale, de saison et végétarienne (au moins un



repas/semaine) dans les cantines scolaires et la restauration collective.

- Mettre en place une régie municipale agricole ^[5] pour l'approvisionnement de la restauration collective.
- Favoriser l'installation d'agriculteurs en démarche respectueuse de l'environnement : exonération de taxes sur le foncier non bâti, mise à disposition de matériel agricole, indemnisation de la conversion en AB dans les périmètres de protection des captages.
- Appuyer la création et/ou le maintien d'outils de transformation alimentaire (ex. : légumerie, conserverie).
- Préserver les espaces à vocation agricole, les ceintures vertes nourricières et créer des réserves foncières pour l'installation de producteurs bio et/ou des espaces test agricoles.
- Animer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant être labellisé par le Ministère de l'agriculture.

- Soutenir les AMAP et toutes les formes de circuit-court (magasins de producteurs, marchés paysans, etc.).
- Promouvoir et financer l'éducation à la terre, au goût et à l'équilibre alimentaire auprès des enfants et des familles ; promouvoir une meilleure compréhension des enjeux liés à l'alimentation, à travers des initiatives concrètes d'éducation populaire (ex. : rencontres avec des producteurs locaux, visites pédagogiques de fermes, organisation de conférences-débats-ateliers sur l'alimentation, etc.).
- Sur les espaces publics de la commune, interdire la publicité pour les fast-foods et pour les produits de mauvaise qualité nutritionnelle et au coût environnemental élevé.
- Accompagner les initiatives des associations œuvrant pour l'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).
- Inscrire le risque de rupture de l'approvisionnement alimentaire dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et informer les citoyens sur ce risque majeur.

^[5] **Régie municipale agricole** : Dispositif mis en place par une commune (ou une intercommunalité) et prenant la forme d'une ferme maraîchère dont la production sert à alimenter la restauration collective de cette même commune. La particularité du dispositif est que la ferme appartient à la commune et que les exploitants sont des agents territoriaux (contractuels ou titulaires).

Énergies

- Développer des énergies renouvelables locales.
- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique (en complément de la Prim-Renov').

- Rénover thermiquement les bâtiments publics.
- Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, limiter la pose d'installations importantes au sol (règlement du PLU et PLUI).

Mobilités

- Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo), favoriser les déplacements doux dans l'espace public, développer les pistes et aménagements cyclables.
- Développer des modes alternatifs de ramassage scolaire : soutenir la création de pédibus et vélo-bus.
- Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité tarifaire de transports en commun sur le territoire depuis la périphérie et créer des parkings relais coordonnés et adaptés aux transports structurants de l'agglomération pour proposer une réelle alternative à la voiture dans ces zones.
- Encourager le covoiturage et l'auto-stop local du quotidien.
- Faire la ville à 30 km/h afin de favoriser la cohabitation entre les différents usagers, de limiter le nombre et la gravité des accidents et de sécuriser la pratique des mobilités actives.
- Piétonniser de nouvelles rues ou secteurs.
- Impliquer davantage les usagers dans la transition des mobilités (budgets participatifs, référendum locaux, comité des usagers).
- Aménager des espaces de circulation et de stationnement hiérarchisés entre les piétons et voitures : espaces verts de



sociabilisation piétons central,
cheminements doux, parkings, etc.

Urbanisation

- Limiter l'artificialisation et favoriser une urbanisation cohérente en proposant une charte d'aménagement de lotissements ou quartiers (ex : écoquartiers).
- Traiter la gestion des eaux pluviales (espaces verts, noues, cuves, débits de fuite, etc.).
- Favoriser les écoconstructions.
- Développer les habitats participatifs et les éco lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif et en soutenant les projets actuels.

Exemplarité de la collectivité

- Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
- Favoriser une consommation modérée d'objets et matières, et donc de

ressources et d'énergie, dans tous les achats publics.

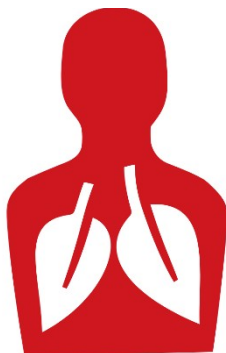
- Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, incluant des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et locaux dans tous les marchés publics.
- Maîtriser la consommation des bâtiments publics (suivi des consommations, gestion des chaufferies, etc.).
- Diminuer la consommation d'électricité due à l'éclairage public.
- Créer une commission extra-municipale « du temps long », composée de citoyens et de corps intermédiaires, pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures et contribuer aux décisions concernant l'intérêt des projets conduits par la collectivité.
- Créer un réseau de chaleur 100% bois tout en préservant la ressource.
- Diminuer la part des énergies fossiles et du nucléaire dans le mix énergétique des collectivités.
- Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
- Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Air

- Se montrer particulièrement exigeant vis à vis des conditions d'exploitation des industries potentiellement polluantes, exiger des garanties environnementales lors des implantations.

- Intégrer des actions concernant l'air dans les politiques plus générales liées à l'environnement et l'aménagement dont elles ont la charge (PCET, SCoT, PLU, etc.).
- Mettre fin aux projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et qui font reculer la biodiversité.

Voir également Priorité 2 / Mobilités.



Eau

- Donner la priorité absolue à la protection des captages d'eau potable (création d'Espaces Boisés Classés, mise en Zone Naturelle ou en Zone Agricole protégée) et interdire toutes les activités potentiellement polluantes sur ces zones.
- Protéger les ripisylves (classement en EBC ^[6])
- Inciter à l'arrêt des pesticides de synthèse sur tout le territoire de la commune.
- Systématiser les dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie, notamment pour l'arrosage des espaces verts.
- Se mettre en démarche de labellisation (par exemple « Terre Saine ») et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique (UAB).
- Garder et/ou reprendre une gestion publique de l'eau et de l'assainissement.
- Inventorier et préserver les zones humides pour prévenir les inondations.
- Permettre au maximum l'absorption des eaux pluviales sur les parkings, accompagner leur dégoudronnage et leur végétalisation.
- Établir un diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eau pluviale puis les séparer là où ça n'est pas fait.

^[6] EBC : Espace Boisé Classé.

Sols

- Privilégier les pratiques de paillage et de décomposition végétale in situ pour améliorer la fertilité des sols et la rétention d'eau.
- Former les équipes des Espaces Verts communaux à la préservation des sols pour une fertilité naturelle.
- Désimperméabiliser et végétaliser les sols pour restaurer leurs fonctions écologiques
- Prévoir pour les opérations d'aménagement un pourcentage significatif de sol en pleine terre.

- Renaturer des sols existants pour restaurer leurs fonctions écologiques et retrouver des sols vivants.
- Mettre en place un schéma de la trame brune sur le modèle des trames vertes et bleues.
- Respecter l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » sans recourir à la compensation hors du territoire communal
- Désimperméabiliser et végétaliser les sols existants.

Vivant

- Informer et accompagner les citoyens pour une cohabitation harmonieuse avec la faune sauvage (médiation).
- Favoriser des élevages aux dimensions et concepts compatibles avec le bien-être animal.
- Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et qui font reculer la biodiversité.

Voir également Priorité 1 / Protection de la biodiversité

En matière d'EEDD, le cœur de la pratique devrait être la découverte de la nature, dans ses dimensions affectives, de connaissances

Pourquoi ? Parce que l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est émancipatrice, elle s'inscrit dans les grands objectifs de l'éducation populaire et contribuera à la transition écologique.

et d'actions. Nous devons nous engager également sur des thématiques complémentaires, telles que la gestion des déchets, l'eau, et diverses thématiques environnementales.

Aimer, comprendre et protéger constituent les clés pour des changements de savoir, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir de tous les

publics, à tous les âges de la vie.

Amplifier l'éducation à l'environnement

- Mettre en valeur la dimension positive des actions dont bénéficiera la municipalité, en valorisant l'action des participants.
- Favoriser des intervenants ne transmettant pas, même de manière indirecte, la culture de l'utilisation des armes à feu et de l'appropriation de la faune sauvage.
- Mobiliser les jeunes en favorisant l'installation, dans les établissements scolaires ou espaces publics, d'hôtels à insectes, basses-cours, mares, potagers pédagogiques.
- Faciliter l'interaction de tous les publics dans et avec la nature ordinaire.
- Développer l'EEDD pour tous les publics (scolaires, entreprises, maisons de retraite) via des ateliers, sciences participatives et projets.



En faire un élément du vivre ensemble

- Permettre la pratique du jardinage (potager, plantes aromatiques, etc.) sur les terrains communaux et métropolitains.
- Mettre en place des actions de sciences participatives pour favoriser la participation du public et sa compréhension de l'environnement proche.
- Faire de la nature un élément du « vivre ensemble », en développant les pratiques sociales liées à la nature, et en s'appuyant sur les initiatives citoyennes comme celle des espaces nourriciers ou jardins partagés.
- Développer des démarches et des lieux intergénérationnels liés aux écoles et aux initiatives associatives et ouvertes à tous.

Considérer l'EEDD comme relevant de l'utilité sociale et de l'intérêt général

- Renforcer la formation des acteurs du territoire (politique d'achats durables, économies d'eau, réduction des consommations d'énergie, transformation des politiques de déplacement, gestion écologique des espaces verts) par une démarche complémentaire EEDD.
 - Consolider les partenariats avec les structures qui réalisent les actions de l'EEDD et les rémunérer à leur juste valeur.
 - Favoriser les initiatives qui tendent à faire sortir les publics en contact avec la Nature, en vue de l'amélioration de la santé physique et mentale (école du dehors, aires éducatives terrestres, etc.).
- Priorité 5 : S'appuyer sur ses habitants et ses associations

Pourquoi ? Beaucoup de nos propositions sont peu coûteuses ou génératrices d'économies, mais la transition écologique nécessitera néanmoins un investissement massif et demandera de changer radicalement de pratiques et de priorités

C'est pourquoi nous proposons de :

Animer une démocratie participative

- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de construction collective des projets de la commune et de ses groupements (informer, consulter, impliquer la population pour réussir la transition écologique).
- Partager la définition des objectifs à atteindre et leur évaluation avec la population.

- Construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste et d'intérêt général, pour soutenir le dynamisme et la viabilité économique des initiatives associatives et citoyennes.
- Mettre à disposition des initiatives citoyennes et associatives des ressources pour favoriser le lien social, le développement de tiers lieux, d'espaces d'expérimentation, ouverts à tous.tes.
- Créer une fonction de coordinateur du développement durable.

Changer et transférer les financements

- Mettre en place une fiscalité redistributive au service de la transition écologique (investir dans le soutien aux bonnes pratiques et diriger les aides en priorité vers les petits revenus).
- Financer les collectifs citoyens et les associations pour pouvoir participer aux Commissions représentatives (CODERST, CDPENAF, etc.) où les intérêts généraux sont difficiles à défendre par manque de moyens, en passant notamment des conventions pluriannuelles avec les associations locales de protection de l'environnement.
- Ne plus attribuer de subventions aux manifestations polluantes (compétitions d'enduro, etc.) et les rediriger vers des activités présentant un intérêt à la fois écologique, social, et économique.
- Investir dans l'acquisition de compétences : formation des élus, des agents territoriaux et des citoyens, recours à des experts.
- Ouvrir des chantiers communaux à la participation citoyenne.



- Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.
- Créer des budgets participatifs au niveau local pour organiser la transition.
- Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
- Orienter la politique culturelle en direction de la protection de l'environnement, par des expos, des conférences, des interventions artistiques de tout genre qui la valorisent et permettent de mieux la comprendre.

Ressources FNE

→ Nos 10 fiches de propositions sur la sobriété au sens large (énergie, eau, foncier, etc.)

- La sobriété énergétique : repenser nos besoins pour sortir de l'ébriété
- La sobriété des mobilités : modérer la demande de transports et adapter l'offre
- La sobriété lumineuse : réduire l'éclairage, une idée lumineuse !
- La sobriété foncière : objectif « zéro artificialisation nette »
- La sobriété du secteur BTP : rénover plutôt que construire
- La sobriété en eau : pour un usage raisonné et équitable d'une ressource précieuse
- La sobriété agricole : pour une agriculture respectueuse du vivant
- La sobriété de l'élevage : pour un élevage plus durable au service d'une alimentation plus saine
- La sobriété textile : mettre la sobriété à la mode
- La sobriété numérique : maîtriser une « dématérialisation » aux impacts bien réels



→ Nos fiches sur les solutions fondées sur la nature

→ **Nos scopes**, outils pour faciliter le dialogue autour des énergies renouvelables : le Méthascope, l'Eoloscope terrestre, l'Eoloscope offshore, le Photoscope

→ **Notre ZANscope**, guide opérationnel pour les personnes souhaitant s'engager pour un aménagement durable de leur territoire

→ **La fiche sur la protection des captages d'eau**

pour les préfet.es

→ **Le guide Vivre avec les inondations**

→ **La plaquette sur la rénovation énergétique dans les territoires**

Le guide Ecomobilités et écoquartiers



MAIRIE

FNE PUY-DE-DOME

France Nature Environnement PUY-DE-DOME est la **fédération d'organismes et de personnes individuelles** qui œuvrent dans l'écologie et la protection de l'environnement dans le PUY-DE-DOME. Elle est reconnue d'utilité publique ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable au sein de certaines instances.

Elle est **association agréée pour la protection de l'environnement** au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement (Arrêté préfectoral du PUY-DE-DOME N°20231801).

Notre **objet associatif** :

- Fédérer les organismes et les personnes ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et du respect de l'environnement.
- La préservation de l'environnement naturel, les milieux et écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.
- L'aménagement durable du territoire et la lutte contre les pollutions et nuisances de toute nature.
- La promotion d'un mode de développement économe des ressources, de l'énergie et de l'espace, respectueux de la santé, équitable et soutenable sur le long terme, et ceci dans tous les domaines.
- Protéger et étudier la nature et l'environnement dans le département du PUY-DE-DOME et ses zones limitrophes.
- Animer le débat public et la citoyenneté dans le domaine environnemental dans le département du PUY-DE-DOME.

France Nature Environnement PUY-DE-DOME

7, rue Marivaux, 63000 RIOM

☎ : 0 6 . 6 7 . 6 8 . 6 8 . 6 3 .

Site web : www.fne-aura.org/puy-de-dome